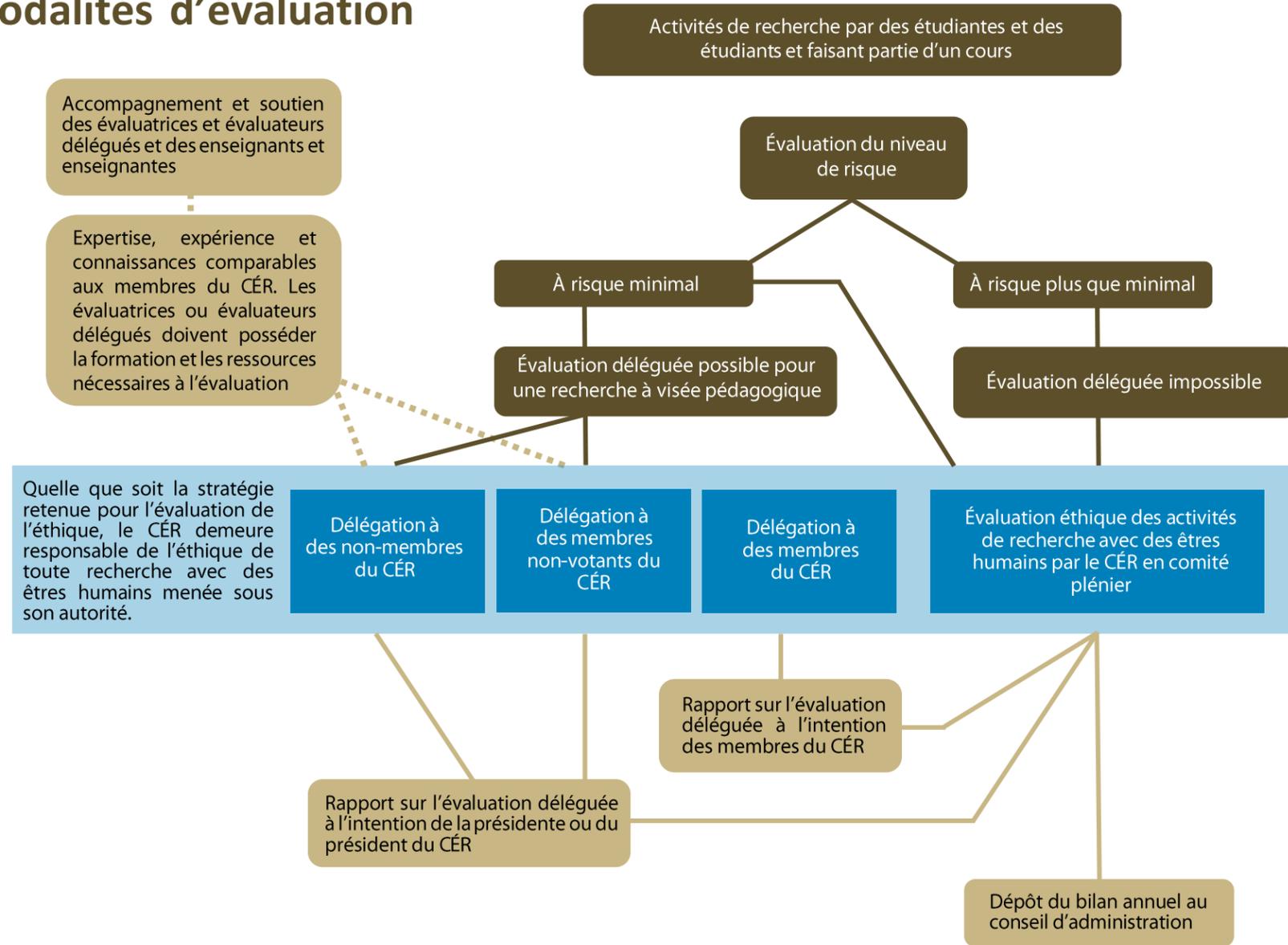


Modalités d'évaluation



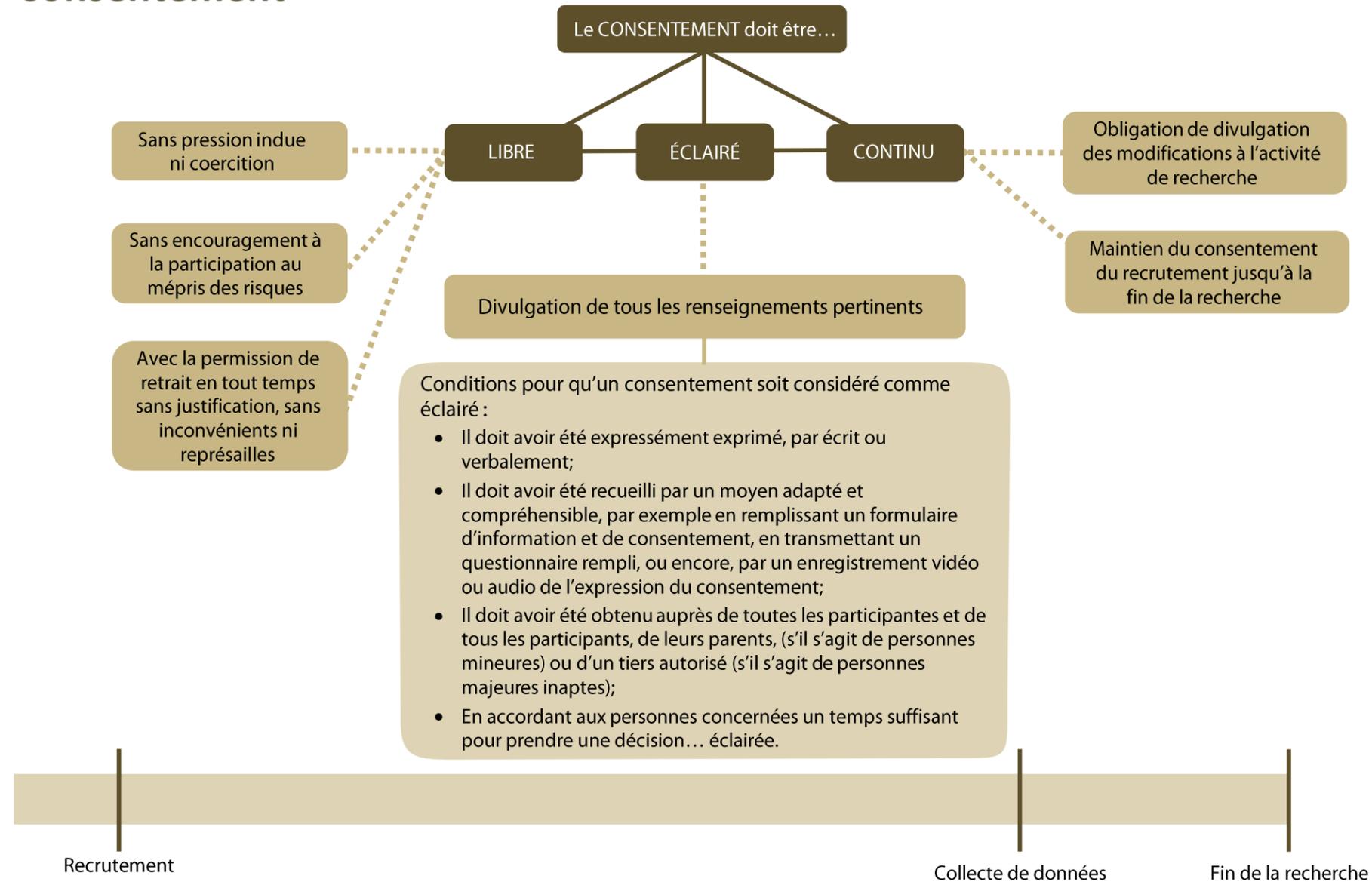
Enjeux

- 1- Soumettre une demande d'évaluation éthique nécessite du temps, des savoirs et des compétences et peut demander de l'accompagnement. Au collégial, les cours initient les étudiantes et étudiants à la recherche; la durée des cours fait en sorte qu'il est difficile pour eux de maîtriser les notions nécessaires pour rédiger et présenter les documents attendus.
- 2- Le CÉR peut choisir de déléguer l'évaluation éthique des activités de recherche à risque minimal et à visée pédagogique menées dans le cadre d'un cours à des personnes qui ne sont pas membres du comité, mais qui détiennent les compétences requises.
- 3- Puisque le processus d'évaluation éthique d'une activité de recherche prend du temps, sa réalisation peut être retardée en cas de délais et, donc, l'atteinte des compétences liées au cours, compromise.
- 4- La délégation de l'évaluation nécessite la soumission d'un rapport au CÉR, ce qui peut augmenter la charge de travail des évaluatrices et évaluateurs délégués selon les mécanismes mis en œuvre.

Suggestions

- 1- Privilégier les activités de recherche à risque minimal. Dans le cas d'un risque plus que minimal, une évaluation éthique par le CÉR est obligatoire.
- 2- Limiter la recherche auprès de personnes mineures*, majeures inaptes ou en situation de vulnérabilité.
*Nous estimons que les étudiantes et étudiants collégiaux d'âge mineur peuvent être considérés comme des personnes majeures puisqu'ils sont près de la majorité et en mesure de donner leur consentement.
- 3- Limiter les activités de recherche qui impliquent une dérogation aux principes du consentement, par exemple celles qui ont recours à la duperie.
- 4- Le CÉR peut offrir de l'accompagnement ou de la formation aux évaluatrices et évaluateurs délégués qui en ressentent le besoin.
- 5- Le CÉR demeure disponible en tout temps en cas de doute sur les enjeux éthiques d'un projet.
- 6- Si l'activité de recherche se fait en équipe, faire en sorte que la responsabilité soit partagée par tous les membres de l'équipe ainsi que l'enseignante ou l'enseignant plutôt que d'être dévolue à une étudiante ou un étudiant en particulier.

Consentement



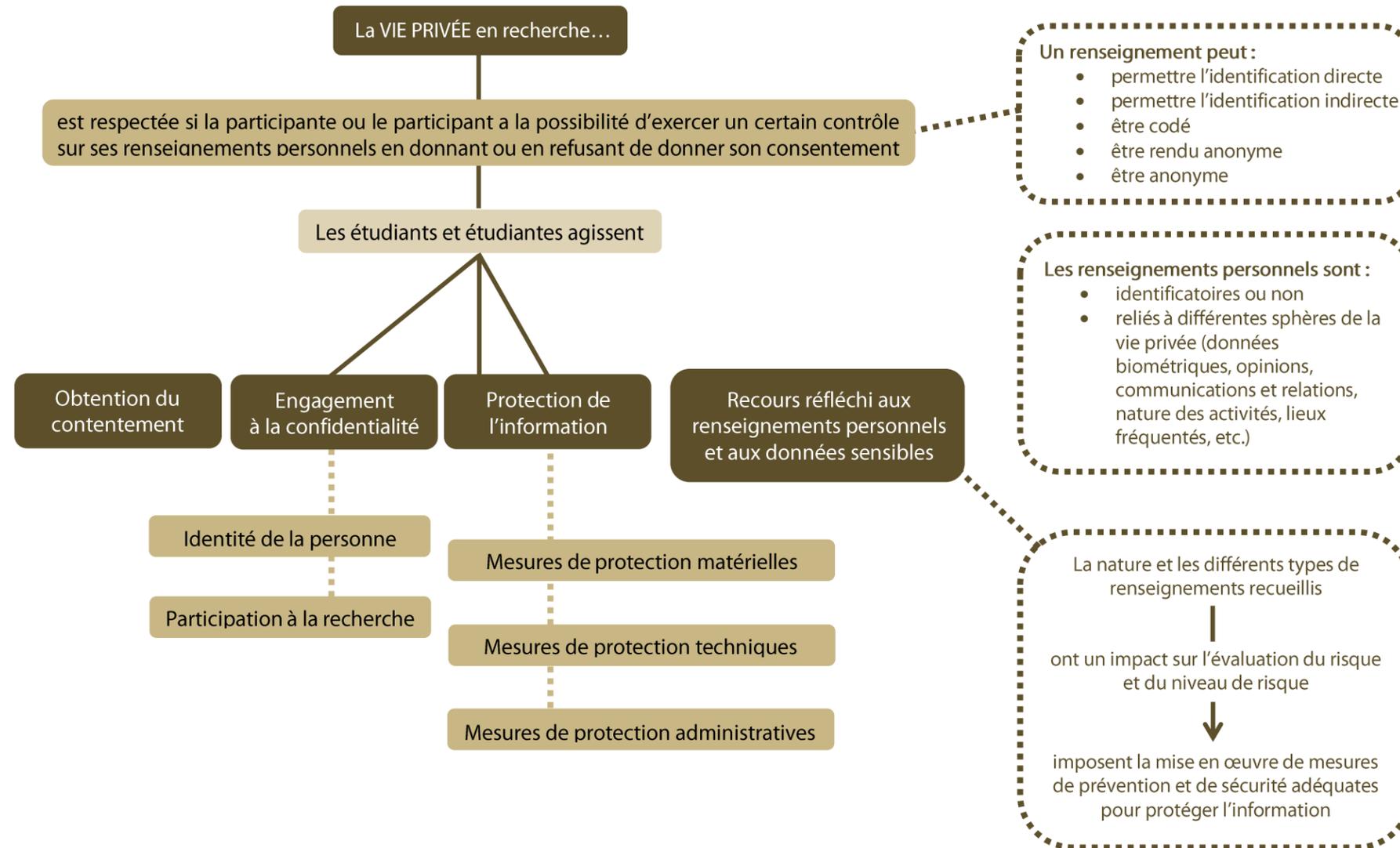
Enjeux

- 1- L'obtention d'une autorisation de la part du milieu où se déroulera l'activité de recherche peut constituer une condition préalable aux démarches de recrutement.
- 2- Les procédures de consentement doivent permettre aux participantes et aux participants de bien comprendre les visées du projet, la tâche attendue, le temps nécessaire à la réalisation de cette tâche, ainsi que les risques et avantages liés à leur participation.
- 3- Les étudiantes et étudiants qui mènent des activités de recherche peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts, notamment lorsque le recrutement des participantes et participants se fait à l'intérieur de leurs groupes d'appartenance.
- 4- Le droit de retrait au consentement peut se révéler difficile à appliquer dans le contexte d'activités de recherche à visée pédagogique.

Suggestions

- 1- Limiter la recherche auprès de personnes mineures*, majeures inaptes ou en situation de vulnérabilité.
*Nous estimons que les étudiantes et étudiants collégiaux d'âge mineur peuvent être considérés comme des personnes majeures puisqu'ils sont près de la majorité et en mesure de donner leur consentement.
- 2- Limiter les activités de recherche qui impliquent le recours à la duperie ou autres activités qui impliquent une dérogation au principe de consentement.
- 3- Privilégier le consentement spécifique afin d'éviter la réutilisation des données pour une autre activité de recherche ou pour des analyses secondaires.
- 4- S'assurer de respecter les lois et règlements applicables en matière de capacité décisionnelle, qui varient selon les provinces.
- 5- Privilégier l'usage de traces écrites pour documenter le consentement. Le consentement par trace électronique inclut aussi cette nuance.
- 6- Si l'activité de recherche se fait en équipe, faire en sorte que la responsabilité soit partagée par tous les membres de l'équipe ainsi que par l'enseignante ou l'enseignant, plutôt que d'être dévolue à une étudiante ou un étudiant en particulier.

Confidentialité



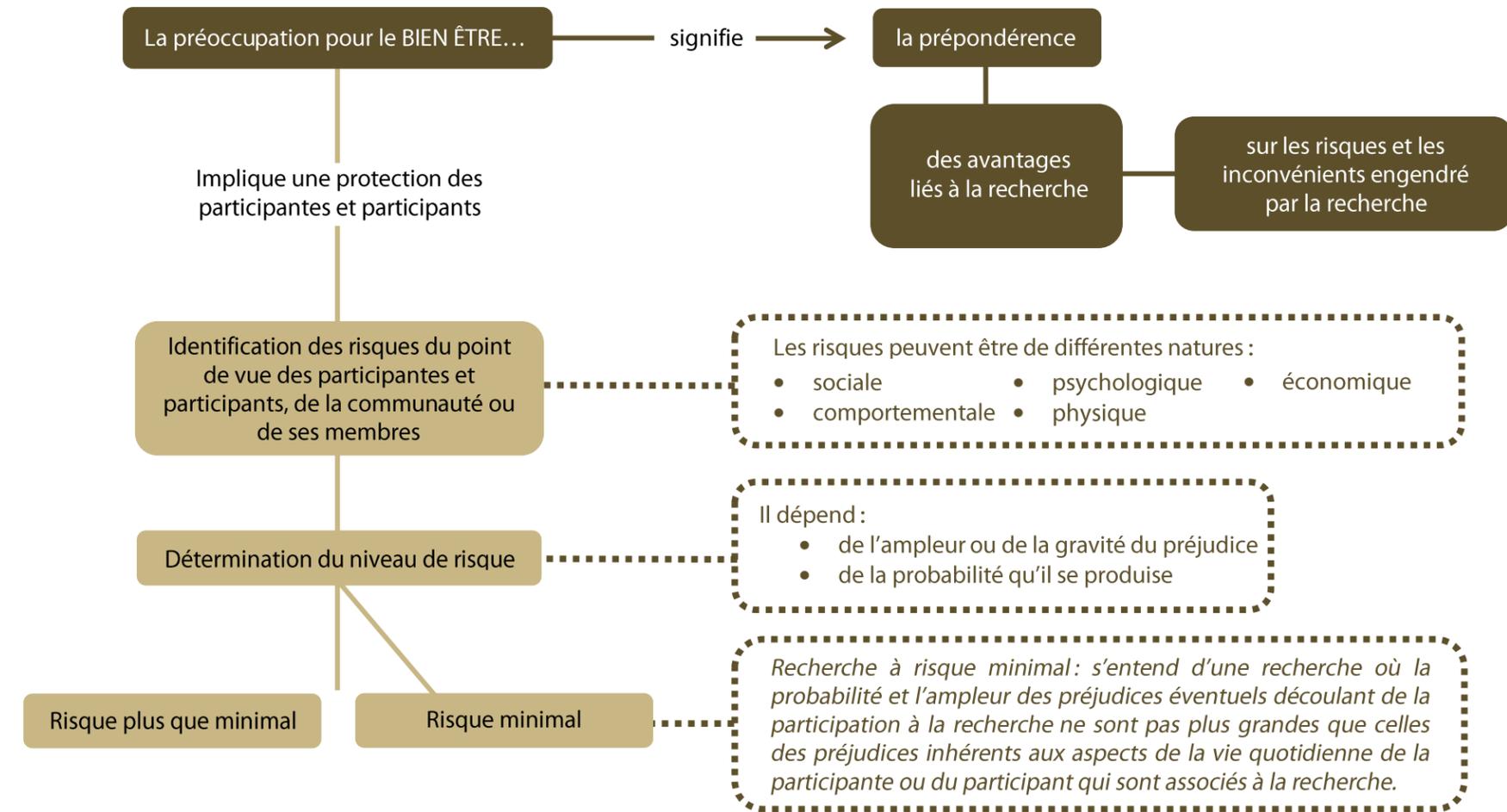
Enjeux

- 1- La confidentialité et la protection des données s'exercent tout au long du processus de recherche et peuvent se poursuivre au-delà de l'activité de recherche, et donc après le cours.
- 2- L'engagement à la confidentialité et au respect de la vie privée ne doit pas être pris à la légère, même si au quotidien, chacune et chacun partage nombre de renseignements personnels.
- 3- Les outils numériques facilitent la collecte, le traitement et la conservation des données, mais ils augmentent l'exposition aux risques liés à un accès non autorisé à des renseignements personnels ainsi qu'aux préjudices qui en découlent.
- 4- La collecte et la conservation de renseignements personnels, voire de renseignements sensibles, peuvent être soumises à des juridictions particulières, parfois en lien avec les lois d'un autre pays selon les outils numériques utilisés.
- 5- La protection des données de la recherche implique le recours à des pratiques et des mesures de prévention et de sécurité parfois complexes à maîtriser, à appliquer ou à superviser.

Suggestions

- 1- Prévoir un formulaire d'engagement à respecter la confidentialité pendant et après la réalisation de l'activité; et plus largement à réaliser le projet dans le respect des grands principes de l'éthique de la recherche avec les êtres humains.
- 2- Privilégier le recours à des outils et des espaces de stockage des données qui sont associés à l'établissement plutôt qu'aux comptes privés des étudiantes et étudiants, et éviter les copies inutiles des jeux de données.
- 3- Éviter le recours à des renseignements identificatoires, ou à fort potentiel de réidentification, et plutôt prévoir des collectes de données anonymes ou encore des mécanismes de codage des données appropriés au regard des possibles préjudices.
- 4- Limiter la collecte des renseignements seulement qu'à ce qui est requis par la question de recherche.
- 5- Encadrer la conservation des données pendant la durée du projet, encore plus particulièrement si la nature des renseignements ou les formats numériques utilisés ne permettent pas l'anonymat ou l'anonymisation des données.
- 6- Prévoir une procédure de destruction des données à la fin du cours ou, au plus tard, dès que la période de révision des notes est passée, et en faire mention au moment du consentement.
- 7- Si l'activité de recherche se fait en équipe, faire en sorte que la responsabilité soit partagée par tous les membres de l'équipe ainsi que par l'enseignante ou l'enseignant, plutôt que d'être dévolue à une étudiante ou un étudiant en particulier.

Risques



Les étudiantes et étudiants s'engagent à limiter le risque au maximum ou à éviter tout risque inutile, à appliquer les mesures prévues et recommandées pour atténuer les risques, et à divulguer les risques, les inconvénients et les avantages pour permettre un consentement éclairé. Plus le risque est élevé, plus les mesures de précaution le seront aussi.

Enjeux

- 1- Les étudiantes et étudiants peuvent éprouver de la difficulté à identifier les avantages potentiels et les risques liés à leur activité de recherche.
- 2- L'évaluation des risques et du niveau de risque exige des compétences particulières.
- 3- Les sujets de recherche qui présentent un risque plus que minimal suscitent parfois l'engouement; or, ils peuvent compromettre l'équilibre entre la motivation scolaire et la protection des participantes et participants.
- 4- Les étudiantes et étudiants peuvent méconnaître les ressources vers lesquelles ils peuvent diriger les participantes et participants afin d'atténuer les risques découlant d'une activité de recherche.

Suggestions

- 1- Adopter la posture de la participante ou du participant pour évaluer les risques attribuables à l'activité de recherche auxquels ils peuvent être exposés.
- 2- Bien identifier les risques auxquels les participantes et participants sont normalement exposés au quotidien afin d'être en mesure d'isoler ceux qui sont spécifiquement attribuables à l'activité de recherche.
- 3- Privilégier les activités de recherche à risque minimal. Dans le cas d'un risque plus que minimal, une évaluation éthique par le CÉR est obligatoire.
- 4- Éviter les actes réservés et tenir compte des règles imposées dans certains domaines en raison du contexte légal, par exemple en santé.
- 5- Mettre à la disposition des étudiantes et étudiants une banque de ressources qui pourront venir en aide aux participantes et aux participants qui en ressentiraient le besoin.
- 6- Si l'activité de recherche se fait en équipe, faire en sorte que la responsabilité soit partagée par tous les membres de l'équipe ainsi que par l'enseignante ou l'enseignant, plutôt que d'être dévolue à une étudiante ou un étudiant en particulier.